



Conseil du 11^e arrondissement de Paris Séance du mercredi 24 janvier 2024

Vœu relatif au prolongement de la trêve hivernale et aux expulsions locatives

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le niveau d'inflation sur l'ensemble de l'année 2023 estimé à 4,9% par l'INSEE ;

Considérant la baisse du pouvoir d'achat des ménages français, notamment les plus fragiles, dans ce contexte d'inflation ;

Considérant les conclusions du rapport sur l'état du mal-logement en France publié en 2023 par la Fondation Abbé Pierre qui estime que, durant son enquête, 1 210 000 personnes locataires étaient en situation d'impayés de loyers ou de charges s'exposant ainsi à une procédure d'expulsion locative ;

Considérant que cette situation s'est aggravée depuis ;

Considérant qu'en moyenne, 16 000 expulsions avec concours de la force publique sont recensées chaque année par la fondation Abbé Pierre ;

Considérant l'adoption de la loi Kasbarian au Sénat le 2 février 2023 dernier qui durcit les sanctions contre les individus considérés comme « squatteurs », affaiblit les protections des locataires en situation d'impayés de loyer et accélère les procédures d'expulsion ;

Considérant que la fin de la trêve hivernale prévue le 31 mars 2024 fait craindre un important engorgement des commissions de prévention des expulsions, des commissions de surendettement et commissions de médiation DALO, qui devront intervenir sur des situations dégradées avec d'importants impayés et traiter un flux de demandes supérieur à la normale au regard du caractère inédit de l'inflation ;

Considérant la perte massive des capacités d'accueil en hébergement due à l'inaction de l'Etat, à sa volonté de revenir au niveau de capacités d'accueil antérieur au COVID alors qu'environ 3000 personnes dorment à la rue et au choix de certains « hôtels sociaux » de privilégier leur activité commerciale dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques ;

Considérant l'effort de la Ville de Paris en matière d'hébergement pour combler les manquements de l'Etat, comme en témoigne l'ouverture du centre d'hébergement dans l'ancien Lycée Suzanne Valandon et la mise à disposition de plusieurs gymnases dont le gymnase Philippe Auguste dans le 11^e en décembre 2023 ;



Considérant que 624 personnes sont mortes à la rue en 2022 selon le collectif les morts de la rue ;

Considérant que la perspective des JOP 2024 incite de nombreux propriétaires à présenter un congé pour reprise à leur locataire, dans le but de proposer le logement en location sur les plateformes telles que AirBNB ;

Considérant qu'il est autorisé de mettre sa résidence principale en location sur des plateformes comme AirBNB pour un total maximum de 120 jours par an mais que les Jeux Olympiques et Paralympiques risquent d'entraîner de nombreux abus ;

Considérant que cette situation risque de faire exploser le nombre d'expulsions et que cela aggraverait une situation de sans-abrisme déjà alarmante ;

Considérant que l'État doit jouer pleinement son rôle dans l'application du droit fondamental et universel au logement reconnu par la loi du 5 mars 2007 ;

Considérant que l'exécutif parisien s'est toujours prononcé pour l'application pleine et entière des dispositions de la loi ALUR visant à protéger les locataires et de la circulaire ministérielle du 26 octobre 2012 sur la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Considérant que ces dispositions prévoient la proposition d'un logement adapté aux ménages DALO menacés d'expulsion avant tout concours de la force publique ;

Considérant la charte de prévention des expulsions votée en Conseil de Paris en 2017 et signée entre l'Etat et la Ville de Paris, réunissant les acteurs de la lutte contre les expulsions (Préfecture de Police, DRIHL, Ville de Paris, Caf, huissiers, acteurs associatifs, représentants de locataires, bailleurs sociaux et privés, Adil, etc.) ;

Considérant que cette charte répond aux nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris appelant à mieux prévenir les expulsions, et qu'elle réaffirme en particulier la protection des ménages DALO ;

Considérant le Fonds de solidarité pour le logement de Paris qui vise à accompagner les ménages en difficulté, développer des outils d'aide à l'accès et au maintien dans le logement et prévenir les expulsions locatives ;

Sur le rapport de Monsieur Sofiane KADDOUR-BEY,

Sur proposition des élu-es du groupe Communiste et Citoyen,



EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement :

- Interpelle le gouvernement sur le risque d'augmentation des expulsions locatives suite à la fin de la trêve hivernale et que celle-ci soit prolongée en conséquence ;
- Interpelle le Préfet de police pour qu'aucune expulsion locative n'ait lieu dans le 11^e arrondissement pour les locataires de bonne foi sans solution immédiate de relogement ;
- Poursuive le travail aux côtés des bailleurs sociaux afin de garantir toutes les possibilités de maintien dans le logement dans le but de limiter les expulsions.

Résultat des votes :

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du Groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Grégory MOREAU.

Contre : Les élu·e·s du groupe Changer Paris

Le vœu est adopté à la majorité